

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : **Vendredi 2 février 2024 à 18h30 - à l'Astragale**

Présidence : **M. Daniel FONTENIAUD**

Présents : Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER - Fabrice JACQUES - Michel NAGEOTTE - Joëlle PARISOT - Christian PERDU - Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Emmanuel SAILLARD - Haithem ZAIED

Excusés : Luc BRUDER - Christophe CAILLIET - Marylin GRANVOINET (*donne pouvoir à Roland COQUARD*) - Thierry MUNINGER - Christophe NOGUES - Bernard PAUTONNIER (*donne pouvoir à Christian RENIER*) - Philippe PRUDHON - Alain RICHARD (*donne pouvoir à Jacques QUANTIN*) - Daniel ROLET (*donne pouvoir à Haithem ZAIED*) - Michel SORNAY - Françoise VALLET (*donne pouvoir à Daniel DURAND*) - Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART (*donne pouvoir à Christian PERDU*)

Assistent à la séance : Pierre-Marie DANDRAU - René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK - Sébastien IMBERT - Vincent SZMATULA

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- **Réunion du Conseil d'Administration du 8.12.2023, publié le 13 décembre 2024 rectifié le 31 janvier 2024**

Le procès-verbal rectifié est adopté à l'unanimité

- **Réunion du Bureau du Conseil d'Administration du 9.1.2024, publié le 25 janvier 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 – LICENCES AU 31/01/2024

Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 31 janvier 2023 et le 31 janvier 2024. Il indique une hausse de 8,9 % dans le cadre de l'enregistrement par rapport à l'année dernière avec 102.496 licences enregistrées à ce jour. (**Annexe 1**)

2.2 – AMÉNAGEMENT DE L'ORGANISATION DE LA LIGUE

Christian PERDU précise qu'un audit de l'Organisation de la Ligue a été mené en interne et a débouché sur l'aménagement de certains Pôles, notamment l'IR2F à la suite du départ de Corentin BRUYAS. Les principales modifications concernant l'IR2F sont présentées par Pierre-Marie DANDRAU, avec l'objectif d'assurer la charge de travail jusqu'au 30 juin prochain. Vincent SZMATULA présente quant à lui d'autres ajustements au niveau des Pôles Juridique et de l'Administration Générale avant que Pierre-Marie DANDRAU ne clôture la présentation avec les modifications apportées au niveau du Pôle Communication – Événementiel – Commercialisation.

2.3 – RETOUR SUR LA VENUE DE L'IEFF DU 29 JANVIER 2024

Jacques QUANTIN revient sur la visite de l'IEFF. Il présente un support synthétique que l'IEFF a présenté lors de cette réunion.

Il souligne les trois points importants à retenir de cette visite :

- L'IEFF tend vers une réduction du nombre de diplômés pour répondre aux attentes de France Compétence,
- Une nouvelle approche marketing pour les formations des Dirigeants est prévue sur un nouveau format et avec un nouveau nom « Tout Terrain »,
- Notre Ligue est reconnue comme très active dans la gestion du FAFI Emploi.

2.4 – JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

Patricia BEAURENAUD fait un rappel concernant la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera le samedi 23 mars prochain à LYON.

2.5 – RÉUNION SUR LE STATUT DE L'ARBITRAGE DU 18 JANVIER 2024

Jean-Marie COPPI fait un point sur la situation des clubs suite à la réunion de la commission du statut de l'arbitrage du 18 janvier.

Il rappelle que cette réunion non statutaire avait pour but d'informer les clubs de leur situation vis à vis de leurs obligations d'arbitrage et de les inciter à profiter des dernières FIA pour inscrire de nouveaux arbitres.

48 clubs sont en potentielle infraction répartis en 3 de N 2, 4 de N 3, 10 de R 1, 12 de R 2 et 19 de R 3. Ce nombre est dans la moyenne des clubs en infraction et il semble que l'obligation d'une unité supplémentaire pour cette saison ait été bien anticipée par la majorité des clubs.

La réunion statutaire pour étudier la situation au 28 février est programmée le 14 mars prochain.

2.6 – CENTRES DE FORMATION

Daniel FONTENIAUD et Sébastien IMBERT reviennent sur :

- Le courrier du DIJON FCO relatif à la demande d'agrément du Centre de Formation Féminin,
- La visite de la DTN le 30 janvier dernier au Centre de Formation du FC SOCHAUX-MONTBÉLIARD.

3 - ARBITRAGE

3.1 – DISPOSITIF « PASSERELLE SENIORS »

Laurent KLIMCZAK présente la liste à valider concernant les différents arbitres ayant bénéficié du dispositif « passerelle seniors », avec leur affectation au niveau de leurs nouvelles catégories :

Arbitres R1 :

- Théo HUEL
- Maxime SANTAGATA (JAF)
- Remi LAURENT (JAF)

Arbitres R2 :

- Romain JUPILLE
- Arthur VENNE

Le Conseil d'Administration valide ces affectations à l'unanimité.

3.2 – DISPOSITIF « PASSERELLE JEUNES »

Laurent KLIMCZAK présente la liste à valider concernant les différents arbitres ayant bénéficié du dispositif « passerelle jeunes », avec leur affectation au niveau de leurs nouvelles catégories :

Arbitres JAL :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Louison MAHOUDEAU | - Maxime PERRINGERARD |
| - Océana NOMMAY | - Quentin FIORI |
| - Léo DAVID | - Axel ZILIOX |
| - Tom MICHAUX | - Ethan BENARROUDJ |
| - Ethan BASTIEN | - Enes YILGIN |

Le Conseil d'Administration valide ces affectations à l'unanimité.

4. – BILLETTERIE JOP 2024

Vincent SZMATULA présente l'Opération Billetterie JOP 2024 mise en place par le Conseil Régional au profit des clubs sportifs et des Ligues et Comités Régionaux.

A la suite de cette présentation, Daniel FONTENIAUD propose de pouvoir se positionner dans le dispositif afin de récompenser les bénévoles de la Ligue en formulant des vœux de billets sur 2 sites pour les JO (*Basket et Rugby à 7*) et 4 sites pour les JOP (*Para Badminton, Para Tennis de Table, Tennis Fauteuil et Para Athlétisme*), avec 12 places par site.

5 - SPORTIF

5.1. PRÉSENTATION MATCHES REPORTÉS

Michel NAGEOTTE dresse un état des lieux des matches reportés à ce jour (**Annexe 2**)

5.2. VALIDATION DES GROUPES INTER SECTEURS ET DEUXIEME PHASE

Le Règlement sportif de la Ligue, indique que les Districts ont jusqu'au 31 janvier pour communiquer leurs équipes qualifiées. La formation des groupes étant prévue le 6 février 2024, lors de la réunion de la CR Sportive, la validation de ceux-ci se fera par la Commission Sportive de la Ligue.

6 - JURIDIQUE

6.1 – RÉGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES

Jean-Marie COPPI revient sur la Réforme des Championnats Jeunes voté en Assemblée Générale en novembre dernier. Il précise que :

Vu les dispositions de l'article 55 des Règlements de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football,

Vu les dispositions quant à la réforme des championnats régionaux jeunes votée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue BFCF en date du 04/11/2023,

Attendu qu'il ressort des textes votés en Assemblée Générale que les candidatures des équipes évoluant en championnat U16 Régional 2 n'ont pas été prévues dans les nouvelles dispositions mais également les candidatures des équipes issues des championnats U18 inter-secteurs et départementaux,

Considérant qu'il ne saurait être empêché pour ces équipes de leur permettre de pratiquer au niveau Ligue et de bénéficier notamment du suivi générationnel,

Il est proposé pour les candidatures au Championnat U18R de la saison 2024/25, le tableau qui suit (*en vert les propositions de modifications*) :

CRITERES ACCESSION U18 R

CRITERES SPORTIFS 80 POINTS

	Classement	Points
U16 R1 N-1	1 ^{er}	80
	2 ^{ème}	76
	3 ^{ème}	72
	4 ^{ème}	68
	5 ^{ème}	64
	6 ^{ème}	60
	7 ^{ème}	56
	8 ^{ème}	52
	9 ^{ème}	48
	10 ^{ème}	44
	11 ^{ème}	40
	12 ^{ème}	0 (36 pour accession en U18 R2)
U17 R1 N-1	1 ^{er}	80
	2 ^{ème}	70
	3 ^{ème}	66
	4 ^{ème}	62
	5 ^{ème}	58
	6 ^{ème}	54
	7 ^{ème}	50
	8 ^{ème}	46
	9 ^{ème}	42
	10 ^{ème}	38
	11 ^{ème}	34
	12 ^{ème}	0 (30 pour accession en U18 R2)
U16 R2 groupes ELITE N-1	1 ^{er}	40
	2 ^{ème}	36
	3 ^{ème}	32
	4 ^{ème}	28
	5 ^{ème}	24
	6 ^{ème}	0 (20 pour accession en U18 R2)
U16 R2 groupes PROMOTION N-1	1 ^{er}	24
	2 ^{ème}	20
	3 ^{ème}	16
	4 ^{ème}	12
	5 ^{ème}	10
	6 ^{ème}	0 (9 pour accession en U18 R2)
U18 Inter-Secteurs	1 ^{er}	0 (8 pour accession en U18 R2)
	2 ^{ème}	0 (7 pour accession en U18 R2)
	3 ^{ème}	0 (6 pour accession en U18 R2)
	4 ^{ème}	0 (5 pour accession en U18 R2)
	5 ^{ème}	0 (4 pour accession en U18 R2)
	6 ^{ème}	0 (3 pour accession en U18 R2)
U18 Départemental	1 ^{er}	6
CRITERES STRUCTURELS 20 20 POINTS		
CRITERE ENCADREMENT N-1 (EDUCATEUR U16 ou U17)**		
Diplôme	Points	
BEF ou +	+ 2 points	
BMF ou Coach Jeunes ou CFF 1 2 3	10 15	
CFF 1 2 3	8	
CFF 2 ou CFF 3	6 12	
Module U17-U19 ou CFI U14-U19	4 9	
Critère LABEL CLUB**		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points

Ces critères d'accèsion seront valables pour les équipes candidatant en 2023/24 en championnat U18 Régional 1 et/ou U18 Régional 2, pour la saison 2024/25.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

6.2 – DOSSIER CNOSF / TA

Jean-Marie COPPI présente les dernières décisions rendues dans les dossiers CNOSF et TA.

Le Tribunal Administratif a décidé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur le dossier F.C. GRÉSILLES, conformément aux arguments avancés par la Ligue.

Le CNOSF a également notifié ses propositions de conciliations quant aux dossiers F.C. AUTUNOIS 2 et 3 qui a proposé au club requérant de s'en tenir à la quasi-totalité des décisions de la Ligue BFCF.

Le Secrétaire Général indique qu'une décision doit être prise concernant le dossier F.C. AUTUNOIS 2 et la sanction infligée par la Commission Régionale d'Appel à l'encontre d'un dirigeant, le CNOSF ayant proposé de reporter la décision. Cependant le CNOSF précise qu'il appartient au Conseil d'Administration de transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline concernant les faits reprochés à ce dirigeant du club d'AUTUN.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de saisir la Commission Régionale de Discipline et lui transmet le dossier de ce dirigeant.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

6.3 – STATUT DE L'ARBITRAGE : DROITS DE MUTATION

Jean-Marie COPPI propose d'apporter une modification aux Procès-Verbaux des C.A. du 2 juin 2023 et du 1er juillet 2023 dans lesquels s'est glissée une erreur.

En effet, dans chacun des P.V., il est indiqué que : « Droit de Mutation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition **Sur la deuxième mutation**, 100 € au club, 125 € au District et 125 € à la Ligue. Sur les suivantes mutations : 175 € au District et 175 € à la Ligue. »

Il avait été décidé d'appliquer ces droits de mutation dès la première mutation. Après en avoir débattu, le CA avait acté qu'à la deuxième mutation, la répartition de ce droit de mutation devait encore bénéficier au club formateur.

Ainsi il conviendrait de reprendre et modifier ces deux P.V. : pour celui du 2 juin 2023, le point 6 et pour le P.V. du 1er juillet le point 7-1.

Jean-Marie COPPI propose la rédaction suivante : « Droit de Mutation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition. **Sur les deux premières mutations**, 100 € au club, 125 € au District et 125 € à la Ligue. **A partir de la troisième** : 175 € au District et 175 € à la Ligue ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

7 - FINANCES

7.1. POINT SUR LA SITUATION COMPTABLE INTERMÉDIAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Christian PERDU présente la situation comptable intermédiaire au 31 décembre 2023.

7.2. DEMANDES DE SUBVENTIONS : AEF ; UNAF, LYCÉE HYPPOLITE FONTAINE

Sur proposition de Christian PERDU, le Conseil d'Administration alloue une subvention de :

- 1.300 € à l'AEF Régionale pour la saison 2023-2024
- 1.500 € à l'UNAF Régionale pour la saison 2023-2024
- 300 € au lycée Hippolyte Fontaine dans le cadre de la qualification de l'équipe féminine pour la phase finale du championnat de France UNSS de football, catégorie Excellence Lycées, qui se déroulera à SAINT-GERMAIN-en-LAYE (78) du lundi 5 au Vendredi 9 février 2024 (*conformément à la procédure financière n°11*).

7.3. DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT LYCÉE FOURIER D'AUXERRE

Christian PERDU propose d'allouer une aide financière exceptionnelle de 1.035 euros afin d'accompagner les jeunes arbitres des filières arbitrage d'Auxerre et Besançon qui participeront à un évènement international du 1^{er} au 9 juin 2024 à BOSTON aux Etats-Unis.

Le Conseil d'Administration valide cette aide à l'unanimité.

7.4. DEMANDE DE LA LIGUE DU SPORT ADAPTÉ ET SON COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

La Ligue du Sport Adapté et son Comité Départemental du Doubs a sollicité une aide financière concernant les Championnats de France de Para Football à 7 Adapté, qui se déroulent du 9 au 11 mai 2024, à ARBOUANS (25).

Le District Doubs-Territoire de Belfort accompagnera cette manifestation avec une aide en matériel.

Christian PERDU propose d'allouer une aide de 300 euros.

Le Conseil d'Administration valide cette aide à l'unanimité.

8 - QUESTIONS DIVERSES

8.1 RÉUNION DES CLUBS NATIONAUX

René FRANQUEMAGNE informe les membres du Conseil d'Administration de la prochaine réunion des Clubs Nationaux qui aura lieu le mardi 16 avril prochain à l'Astragale.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI